

COMMUNE DE COURVIERES
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2025
PROCES VERBAL

Lieu : Mairie de Courvières

Heure de convocation : 20 heures

Président : Bernard GIRARD

Secrétaire : Dominique GEISSBUHLER

Membres présents : Bernard GIRARD, Dominique GEISSBUHLER, Jocelyne VUILLEMIN, Damien BACQUET, Maurice COURTEBRAS, Benjamin LHOMME, Éric LIEGEON, Jérôme PEYLABOUD, Damien SCUDELLER.

Membres absents excusés : Brigitte GUICHON, Guillaume PATOZ.

Membres ayant participé au vote : 9

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du conseil du 19 septembre 2025
2. Délibération convention secrétaires
3. Délibération Contrat Complémentaire Santé
4. Délibération état assiette de coupe 2026.
5. Délibération Fond de concours.
6. Délibération changement de fournisseur sauvegarde
7. Décision modificative du budget.
8. Délibération classe verte de l'école
9. Délibération choix emplacement chaufferie
10. Renouvellement secrétaire
11. Vente terrain ZH No 17 EARL du vieux chemin
12. Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu du conseil du 19 septembre 2025

Aucune remarque n'ayant été formulée, le procès-verbal du Conseil Municipal du 19 septembre est approuvé par tous les membres présents et signé du Président et du secrétaire de séance.

2. Délibération convention secrétaires.

Le maire informe le conseil municipal de la nécessité de conclure une convention de mise à disposition des secrétaires, Mmes Brocard et Lefevre, c'est pour leur permettre d'exercer les remplacements en cas de départs, congés, arrêts maladie ou autres de notre secrétaire.

La délibération est acceptée à l'unanimité
(Délibération N° DCM 1 / 21 11 2025)

3. Délibération contrat complémentaire santé

Une délibération a été acceptée à l'unanimité pour accorder aux agents de la commune un forfait de 50 € concernant leur complémentaire santé.

(Délibération N° DCM 2 / 21 11 2025)

4. Délibération état assiette coupe 2026

Une délibération est acceptée à l'unanimité pour autoriser à l'ONF une coupe dans la parcelle 2 en vente bois sur pied et une coupe dans la parcelle 25 en vente contrat.

(Délibération N° DCM 3 / 21 11 2025)

5. Délibération Fond de concours.

La délibération est approuvée à l'unanimité par les membres du conseil.
(Délibération N° DCM 4 / 21 11 2025)

6. Délibération changement fournisseur de sauvegarde.

La délibération est acceptée à l'unanimité afin de signer un contrat auprès de l'ADAT (Agence départementale d'appui aux territoires) pour un pack Cybersécurité d'un montant de 880.80 €.

(Délibération N° DCM 5 / 21 11 2025)

7. Décision modificative au budget.

La délibération est acceptée à l'unanimité pour procéder aux augmentations suivantes :
- 10'000 € au chapitre 012 charges de personnel
- 55'269.36 € au chapitre 011 charges à caractère général
(Délibération N° DCM 6 / 21 11 2025)

8. Délibération classe Verte École.

L'école du Jura vert nous a sollicité pour une subvention concernant la classe verte à Vouglans des CM, 9 enfants de Courvières participeront, nous attribuons un montant de 120 € par enfant. La délibération est acceptée à l'unanimité.

(Délibération N° DCM 7 / 21 11 2025)

9. Décision choix emplacement chaufferie.

Faisant suite à l'installation d'une nouvelle chaufferie, le choix de l'emplacement doit être défini.

Une délibération est acceptée à l'unanimité pour mettre la chaufferie à l'école en sous-sol.

(Délibération N° DCM 8 / 21 11 2025)

10. Renouvellement Secrétaire

Le conseil approuve à l'unanimité le renouvellement de la secrétaire.

11. Vente terrain ZH No17 EARL du Vieux chemin

Le conseil accepte à 8 votants sur 9, Mr Benjamin Lhomme étant sorti, la vente du chemin, cadastré sur la parcelle ZH No17 d'une surface de 12 ares 40, pour un montant de 3'000 € l'hectare

(Délibération N° DCM 9 / 21 11 2025)

12. Questions diverses :

- Début décembre une déviation sera mise en place pour la réfection du ralentisseur, rue de l'Aubette.
- Les fenêtres de l'école ont été changées.
- Réunion le 26 novembre au centre d'accueil concernant la randonnée des fruitières.
- Prévoir l'installation du sapin de Noël.
- Le maire, M. Bernard Girard nous a fait part qu'il ne se représenterait pas aux prochaines élections municipales 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h 54.

Le Président de séance,

Bernard GIRARD



Le Secrétaire de séance,

Dominique GEISSBUHLER